

20 Avis et Communiqués

ANNONCES LÉGALES

ECOBANK

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Ecobank Gabon sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, le 11 mai 2018 à 15 heures 00, à l'Hôtel Radisson Blu Okoumé Palace, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017
2. Rapport général et rapport spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2017
3. Examen et Approbation des comptes et des résultats sur l'exercice clos au 31 décembre 2017
4. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2017
5. Quitus de leur gestion aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes
6. Fixation des rémunérations des Administrateurs et des commissaires aux comptes
7. Souscription à un emprunt subordonné
8. Pouvoirs pour formalités

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au Siège Social de la Société sis au 214, Avenue Bouet, 9 étages Montagne Sainte, BP. 12 111 Libreville-Gabon, à partir de la date du présent avis.

Le Conseil d'Administration 14085

Redressement Judiciaire EGCA SA

Ordonnance portant annulation du procès-verbal d'Assemblée Générale

Nous, Monsieur **Séverin-Serge ONDO OYANE**, Vice-président du Tribunal de Première Instance de Port-Gentil, juge commissaire dans la procédure de redressement judiciaire de la société EGCA SA ouverte suivant jugement n° 11/2017-2018;

Vu le jugement du 21 février 2018, ayant prononcé le redressement judiciaire de la société EGCASA.
Vu la requête du 03 avril 2018, formulée par Maître Athanase NDOYE LOURY, Syndic Judiciaire en charge des opérations de redressement judiciaire de la société EGCA, tendant à faire constater outre le défaut de collaboration et d'assistance des dirigeants de la Société EGCA SA dans la procédure de redressement judiciaire mais également à faire confirmer le dessaisissement des organes sociaux en ce qui concerne les actes d'administration et de disposition du patrimoine de la société;
Vu les dispositions de l'article 445 du code de procédure civile, la nécessité d'un débat contradictoire étant écartée;

Vu les dispositions des articles 46,52,55 et suivants de l'Acte Uniforme relatif aux procédures collectives d'apurement du passif;
Vu les pièces du dossier;
Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société SATRAM en date du 02 mars 2018 désignant Messieurs ZNAKI Said et HADI GABRIEL ACHARIAN respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint de la Société EGCA SA, procès-verbal publié dans un journal d'annonce légale mais non enregistré au greffe de la juridiction de céans;

Attendu les dispositions de l'article 52 de l'Acte Uniforme relatif aux Procédures Collectives d'Apurement du passif dispose que la décision qui prononce le redressement judiciaire emporte, de plein droit, à partir de sa date et jusqu'à l'homologation du concordat de redressement judiciaire ou la conversion du redressement judiciaire en liquidation des biens, assistance obligatoire du débiteur pour tous les actes concernant l'administration et de la disposition de ses biens, sous peine d'inopposabilité des actes;

Qu'en l'espèce, sans assistance ni accord du syndic comme l'exige les dispositions de l'article susvisé, le débiteur a tenu une Assemblée Générale au Maroc le 02 mars 2018 en procédant à la désignation des Sieurs ZNAKI Said et HADI GABRIEL ACHARIAN respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint de la Société EGCA SA ;

Qu'au regard des dispositions de l'article cité supra, il ya lieu de dire que l'acte querellé est nul et de nul effet et inopposables aux tiers.

Que mieux, il est à relever que contrairement à la société SATRAM SA qui jouit d'une représentation légale, la Société EGCA SA est dépourvue d'organe de direction;

Que dès lors, il échet d'inviter le Syndic judiciaire à suppléer à ladite carence en procédant à la désignation au sein même de la société, des personnes chargées d'animer les organes sociaux de la société EGCA SA ;

- Disons que les décisions prises lors de l'Assemblée Général

du 02 mars 2018 sont nulles et de nul effet et inopposables aux tiers;
- Par conséquent, autorisons Maître Athanase NDOYE LOURY, Syndic judiciaire en charge des opérations de redressement de la société EGCA SA à assurer les actes d'administration et de disposition du patrimoine de ladite société;
- L'invitons, d'une part, à procéder à la désignation des personnes ressources capables d'assurer les postes de direction et d'autres part à la publication de la présente ordonnance dans un journal d'annonce légale;
- Disons que la présente ordonnance sur requête est exécutoire au seul vu de la minute et est dispensée d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 445 alinéa 3 du code de procédure civile;

Pour avis le Syndic Judiciaire 14109

AXA GABON

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU CAPITAL DE 5.022.465.000 FRANCS CFA entièrement libéré SIEGE SOCIAL: 1935, BOULEVARD DE L'INDEPENDANCE

BP : 4047 LIBREVILLE

R.C.C.M. LIBREVILLE N° 2003 B 02980 STATISTIQUE N° 791047 D

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le lundi 30 avril 2018, à 11h00, au siège social de la société AXA Gabon, sis au 1935 Boulevard de l'Indépendance B.P. 4047 à Libreville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation et ratification de la convocation
2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et approbation desdits comptes
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017
4. Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'administrateur
6. Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE
7. Fixation des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil d'Administration

A TITRE EXTRAORDINAIRE

8. Décision de mise en harmonie des statuts, avec certaines dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE révisé et avec les nouvelles dispositions du code CIMA des assurances
9. Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités légales

Tout Actionnaire ou représentant légal d'Actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire de son choix. Un même actionnaire pourra représenter plusieurs autres Actionnaires conformément aux statuts de la société.

Tous pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au siège social cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

L'inventaire, les états financiers de synthèse, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ainsi que la liste des Actionnaires et le texte des résolutions proposés à l'Assemblée seront tenus à la disposition des Actionnaires au siège social pendant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée. 14115

PETITES ANNONCES

IMMOBILIER

13978 — Villa à louer Batt.IV. Téls : 06 23 17 21/ 06 77 63 44/07 25 89 54.

13994 — Vend 2700m2 terrain à Malibé 1. T.F. 15.000/m2. 06 60 59 59

14087 — ESPACE IMMOBILIER : VEND VILLA CLOTUREE : 3CHS, SALON, CUIS., CH A L'ETAGE, PARKING A 40MILLIONS CFA PRES DU STADE SIBANG. 05 61 40 40/02 36 36 88.

EMPLOI DEMANDE

13698 — J.H Gabonais permis C/D cherche emploi.07 52 40 31.

13737 — Femme Gab. hbt Angondjé village cherche emploi ménagère.06528715.

13852 — H. Gab. cuisinier-pâtissier cherche emploi chez particulier. 04 91 68 27.

13954 — D. dynamique cherche emploi repassage 2 x/semaine. Tel: 02 06 36 48

14024 — J.F Gab. dispo. sachant faire la cuisine Gab. cherche emploi ménagère. 02 23 60 72

14033 — Cuisinier cherche emploi 05 93 35 63.

14064 — Jeune dame cher empl nounou ou ménagère logée&nourrie ou 1/2 jrnée. 05 83 31 83

14078 — J.H Togolais Cuisinier cherche emploi. 02 37 92 93

14082 — J.H Cuisinier cherche emploi. Spécialités Afric.-Europ. 06 52 85 15

14083 — J.F Saotoméenne cherche emploi nounou logée. 06 37 58 63

14088 — J.F Gab. cherche emploi nounou/repassage 8h-17h. 02 28 46 95

14089 — Gab. Permis B cherche emploi chauffeur. 04 93 73 29

14093 — J.F Cherche emploi ménagère demi-journée/3X/semaine. 05 77 50 94

14110 — J.F Togolaise cherche emploi nounou-ménagère logée-nourrie. 07 89 22 22

14112 — Jeune fille Sao-Toméenne cherche emploi ménagère de 8H à 16H. 02 47 95 65.

14120 — J.F Togolaise cherche emploi nounou-ménagère logée-nourrie. 02 77 44 25

14125 — Togolaise cher empl ménagère ou nounou 1/2 jrnée. 04 47 89 93

14136 — J.D Guinéenne cherche emploi ménagère demi-journée. 06 86 53 42

14137 — J.D Guinéenne Guinéenne cherche emploi ménagère demi-journée. 06 77 18 39

AVIS

OFFRE D'EMPLOI

Employeur de Libreville recherche:

- 2 **mécaniciens** de nationalité gabonaise capable de réaliser les réparations de matériels et véhicules, d'assurer l'entretien annuel d'un parc automobile VL et PL et le suivi des épreuves de roulage. Bonnes connaissances techniques dans le domaine de la mécanique et de l'électricité automobile.

- Il devra être capable de travailler en équipe, et faire preuve de disponibilité.

De formation BAC PRO ou BEP Automobile, détenteur du permis VL et PL Expériences professionnelles exigées.

CV, lettre de motivation et diplôme à transmettre: gsbefg.sabpc@gmail.com 13435

RECHERCHE LOCATAIRES GERANTS STATION SERVICE

Société de distribution de produits pétroliers recherche des gérants de stations service. Disposer d'un capital financier d'au moins 45 millions FCFA. Dossiers de candidature à retirer au siège social, sis à Louis. Pour tout renseignement : 01 44 55 89/01 79 34 24/01 79 34 31. 13812

La Société **FRANSTEL SERVICES PLUS**, constate que Monsieur **IFOUNGAT Ange**, embauché le 1er Juin 2005, en qualité de Responsable Recouvrements, est absent de son poste de travail depuis le 20 Mars 2018 à ce jour.

Nous prions toute personne de bonne foi, qui l'aurait rencontré de bien vouloir lui demander de réintégrer ses fonctions dans les plus brefs délais (Si possible avant le 21 Avril 2018). 13987

GABON TELECOM

La société **GABON TELECOM** convie son aimable clientèle ayant au moins **deux factures impayées au 31 mars 2018**, au titre des prestations Fixe, Internet et Mobile, à bien vouloir régulariser leur situation dans ses Agences Commerciales avant le **18 avril 2018**. Passé ce délai, **GABON TELECOM** se réserve le droit de procéder à la **résiliation** de ses prestations.

GABON TELECOM remercie sa clientèle de sa bonne compréhension et du respect des termes du présent communiqué. 13992

LYCEE MICHEL MONTAIGNE

Inscriptions rentrée 2018

Samedi 19 mai 2018:

Examen d'entrée en 6ème

Samedi 26 mai 2018:

Examen d'entrée en 5ème, 4ème, 3ème, 2nde, 1ère S, 1èreES, 1ère STMG

Renseignements et inscriptions au secrétariat du lycée 06 08 20 30 / 06 41 36 18 14076

Collectif des clients SNLS BIKELE

Il est porté à la connaissance de tous les clients SNLS Bikélé qu'une importante réunion aura lieu le **samedi 14 avril 2018 à 9H** dans l'enceinte du Centre Social d'Akébé. Aussi, il est demandé à chaque acquéreur et réservataire de se munir d'une copie de son dossier.

Contact : 04 22 98 02. 14107

Sté de la place vend plusieurs véhicules de marque suivants:

TOYOTA YARIS - SUZUKI CIAZ - SUZUKI CIAZ- PICANTO - NISSAN SENTRA - HUNDAY SONATA - PICANTO - SUZUKI SWIFT - TERIOS - MITSUBISHI L200- PICANTO - TOYOTA YARIS - PICK UP NISSAN NP 300 - TERIOS - NISSAN TEANA V6. 04-08-03-36/02-99-05-00/06-25-52-04 14127